

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20231204-2023\_12\_20-AR



Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE  
Service Commande publique  
Domaine marchés publics

## DÉCISION MUNICIPALE n° 2023-12-20

**Objet : Honoraires pour constat et expertise à la suite d'infiltrations en toiture bois -  
réhabilitation du centre culturel Léo-Lagrange**

**Le Maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-07-022-a du Conseil municipal portant sur les délégations du conseil municipal au Maire,

Vu le projet de réhabilitation du centre culturel Léo-Lagrange de la ville de Bagnols-sur-Cèze,

Vu la convention de mandat confiant la réalisation de cette opération à la SPL 30,

Vu l'offre de Maître Catherine Garnier afin de faire un constat d'huissier,

Vu l'offre d'INGECOBOIS afin de faire un constat d'expert en bâtiment,

Considérant qu'il a été constaté au cours de la réalisation des travaux des infiltrations d'eau de pluie ;

Considérant que cette eau a stagné sur certains panneaux de contreplaqué ;

Considérant la nécessité de s'assurer que les dits panneaux ne s'altèrent pas plus rapidement que dans des conditions normales, il convient d'établir un diagnostic sur le complexe de couverture récemment humidifié par les intempéries de novembre 2023,

Considérant qu'un constat d'huissier viendra appuyer ces dégâts,

### DÉCIDE

- d'attribuer un marché à Maître Catherine GARNIER pour effectuer un constat d'huissier pour un taux horaire de 350 € TTC la 1<sup>ère</sup> heure, et 100 € HT pour les heures suivantes,

- d'attribuer un marché à Ingecobois pour effectuer un diagnostic de la couverture pour un montant forfaitaire de 5 800 € HT,

- d'autoriser le représentant de la SPL30 à signer chaque marché et à les mettre en œuvre dans le cadre de la convention de mandat qui lui a été confiée,

- de confirmer que les dépenses susvisées sont inscrites au budget.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,  
le 04 décembre 2023



Le Maire,  
Jean-Yves CHAPELET